Société Fervert

1645 Vieille Route de Montauban 82410 Saint-Etienne-de-Tulmont

Tél: 05 63 30 18 64



Le 01 aout 2025

Monsieur Le Préfet,

La société Fervert exploite un centre de transit, de tri et de regroupement de déchets non dangereux. Dans le cadre de son développement et pour faire face à la demande grandissante du territoire, nous souhaitons étendre nos activités notamment sur le transit des déchets dangereux dont les batteries et les emballages souillés..

Avec la transition énergétique en cours et l'accélération du développement des mobilités et équipements électriques (véhicules, stockage stationnaire, outillage, etc.), les volumes de batteries mises sur le marché, usagées ou en fin de vie sont en forte croissance.

Le passage d'une capacité de 6 tonnes à 48 tonnes, nécessite une demande d'autorisation au titre de d'une nouvelle rubrique (2718) et le passage en autorisation pour la rubrique 2710-1.

Je soussignée, M. Lafond Yohan, Directeur Agissant en qualité de gérant de la société FERVERT dont le siège social se trouve à Saint Etienne de Tulmont, sollicite donc l'autorisation d'exploiter en complément des activités déjà existantes :

- L'augmentation de la quantité des déchets dangereux contenant les batteries collectées collectés et/ou en transit,
- L'extension géographique du site sur une parcelle voisine pour réorganiser l'exploitation du site pour faciliter l'exploitation et répondre aux exigences de sécurité
- Un nouveau classement sous les rubriques n°
 - 2710-1 collecte de déchets dangereux sous le régime de l'autorisation,
 - 2718 installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux sous le régime de l'autorisation,
 - 2791 broyage de déchets métalliques relevant du régime de l'autorisation,

Je vous prie donc de bien vouloir trouver joint à la présent, le dossier de demande d'autorisation environnementale réalisé conformément à l'article R181-13 du Code de l'Environnement et qui comporte les pièces suivantes :

- La présentation du demandeur
- Les attestations de maitrise foncière
- La description du projet
- L'étude d'incidence en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du Code de l'environnement
- Les éléments graphiques, plans et cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier
- Une note de présentation non technique.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la société Fervert Laurent Lafond